Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260331-2026_18-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

COMMUNE DE LA NOUAYE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 31 mars 2026

Nombre de conseillers : 11
Présents : 11
Votants : 11

Date de convocation : 20 mars 2026
Date d'affichage : 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente-et-un mars, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de La Nouaye se sont réunis dans la salle du Conseil à la Mairie sur la convocation du Maire,

Étaient présents : Mme Fabienne BONDON, M. Loïc JOUAN, Mme Isabelle LEPAGE, M. Jérôme TOSTIVINT, M. Stéphane BESNARD, M. Alban BERTHELOT, M. Johann RIAULT, Mme Floriane VALLEAU, Mme Gaëlle NIGNOL-CRENN, Mme Chris HOZE, Mme Florence GUERIN.

Était absent : ----

Le quorum de 6 est atteint.
La séance est ouverte à 20h05.
Mme Isabelle LEPAGE est nommée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026 - 18
Objet : COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Exposé :

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que, en vertu de l'article 22 du Code des Marchés Publics, une commission d'appel d'offres doit être constituée, composée de membres à voix délibérative issus du conseil municipal.

La commission d'appel d'offres (CAO) est chargée d'examiner les offres faites par les candidats à un marché public. L'intervention de la CAO n'est pas obligatoire pour sélectionner des candidats ou attribuer un marché dans le cadre d'une procédure adaptée qui concerne en général les achats de fournitures et de services des collectivités territoriales inférieurs à 216 000 € HT et les marchés de travaux inférieurs à 5 404 000 € HT.

En revanche, pour les procédures formalisées, et notamment au-dessus de ces seuils, l'intervention de la CAO est obligatoire et elle choisit le titulaire du marché L 1414-2 du CGCT).

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, la CAO est composée (art. L 1411-5 du CGCT) du maire (ou de son représentant) et de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants du conseil municipal.

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 035-213502032-20260331-2026_18-DE

Département d'ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement de RENNES
Canton de MONTFORT

Elle a pour rôle :

- d'examiner les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres,
- de choisir l'offre économiquement la plus avantageuse et d'attribuer le marché,
- de déclarer un appel d'offres infructueux,
- de donner son avis pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable du marché.

Elle est également chargée de donner un avis pour tout projet d'avenant qui a pour conséquence d'augmenter le montant initial du marché de plus de 5 %.

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Le Conseil municipal procède alors à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Délibération : Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la composition de la C.A.O. qui est :

Présidente :	Mme Fabienne BONDON
Membre titulaire	M. Jérôme TOSTIVINT
Membre titulaire	M. Loïc JOUAN
Membre titulaire	M. Johann RIAULT
Membre suppléant	M. Stéphane BESNARD
Membre suppléant	Mme Gaëlle NIGNOL CRENN
Membre suppléant	Mme Florence GUERIN

La Secrétaire de séance,
Isabelle LEPAGE

Le Maire,
Fabienne BONDON

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme et exécutoire